



ONLY
CAMP



Présentation de l'offre

« Chez Onlycamp, le combi c'est gratuit ! » est une campagne publicitaire d'offre promotionnelle, visant à offrir la gratuité du séjour à tous les campeurs propriétaires de véhicule combi Volkswagen « vintage » et souhaitant faire étape sur les campings du groupe Onlycamp, sur la période définie.

Période d'acceptation & disponibilité



La période de validité de cette offre promotionnelle s'étendra du **20 juin au 30 septembre inclus**. Les réservations pour ceux qui souhaitent seront quant à elles ouvertes à compter du lancement officiel et public de la campagne de publicité. Il n'est pas nécessaire de réserver. La disponibilité ne pourra cependant être garantie, le cas échéant.

Règles *

Véhicule



Nous sommes friands de l'esprit vintage et plutôt d'humeur nostalgique... Seules les **versions de combis T1 et T2** (versions commercialisées entre 1950 et 1979) de la marque Volkswagen pourront bénéficier d'un séjour gratuit. Les versions plus récentes de combis ne seront malheureusement pas éligibles. De ce fait, il sera demandé aux inscrits de présenter le certificat d'immatriculation original du véhicule, afin de justifier l'année de mise en service de celui-ci.

Profil



La gratuité se limite à **2 personnes maximum**. Les tarifs publics s'appliqueront à partir de la 3ème personne et pour toute autre personne supplémentaire. Tout animal devra être déclaré et un forfait supplémentaire est applicable (1.80€/animal et par nuit).



Campings & durée du séjour

Le choix s'offre à vous ! Il sera possible pour les campeurs de séjourner sur l'ensemble des campings du groupe Onlycamp (toutes régions confondues) dont la liste est disponible sur le site www.onlycamp.fr, avec une durée maximale de séjour fixée à 2 nuits par camping. Si le séjour excède 2 nuits, les tarifs publics s'appliqueront à partir de la 3ème nuit. Il est possible de séjourner plusieurs fois, sur plusieurs campings différents à condition de n'excéder deux nuits sur chaque camping pour bénéficier de la gratuité du séjour.

Exclusions



La taxe de séjour demeure applicable pour toutes les personnes de plus de 18 ans et n'est pas comprise dans la gratuité du séjour. L'électricité n'est pas incluse, elle représente un forfait optionnel qui pourra cependant être demandé si nécessaire ou souhaitée auprès de la réception du camping choisi (forfait variable selon les campings).